

ARRETE MUNICIPAL N° 72.2023
Réglementation du stationnement « fête Foraine »

Le maire de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement « Place Louis Bocquet », rue Pasteur, du 07 au 10 octobre 2023.

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : En raison de l'installation des industriels forains Place Louis Bocquet, rue Pasteur à Salomé, du mardi 03 octobre (arrivée 19 heures et montage le mercredi 04 octobre à compter de 6 heures) au mercredi 11 octobre 2023, le stationnement sera interdit sur la place Louis Bocquet, rue Pasteur. Cet emplacement sera réservé à la fête foraine.

Article 2 - Tout stationnement sera considéré comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 - Une signalisation sera installée par les services techniques municipaux.

Article 4 :

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 02 octobre 2023

Le Maire,
Pierre Ganesse

